



## Pension alimentaire, garde d'enfant

Par **nathsarah7**, le **17/05/2009** à **08:32**

Bonjour,

Puisque je ne respecte pas la convention en ce qui concerne mes droits de visite pour mon enfant, mon ex-femme veut me faire augmenter la pension alimentaire. Ma compagne actuelle et moi-même sommes militaires, nous sommes souvent en manoeuvre, et ne pouvons pas respecter les semaines et week end prévus par la convention. De plus, nous ne prenons plus mon enfant que pendant les vacances, depuis que nous avons été muté à 200km du domicile de mon ex-femme; (autrement, depuis 5 ans, on a toujours respecté, mais cela n'empêchait pas mon ex-femme de nous pourrir la vie...) en effet, en trajet (puisque ceux-ci sont toutalement à notre charge), cela nous coûte 200€ par mois. On paye déjà 250€ par mois de pension, j'ai refait ma vie, j'ai un autre enfant de 1 an, un crédit immobilier de 700€ par mois, un crédit auto de 140€ par mois, la crèche à payer etc... et mon actuelle compagne et moi-même avons des revenus qui s'élèvent à 3000€ par mois à deux. Mon ex nous pourrie la vie, nous menaçant à tout bout de champs...Je précise qu'elle est en arrêt maladie pour dépression depuis 1 an et demi, elle qu'elle n'a plus qu'un demi-salaire, soit 700€/mois environ. Mais elle me jure qu'elle nous saignera, qu'on va raquer... J'en passe et des meilleures!. De plus, je souffre de ne voir mon petit garçon de 8 ans que trop rarement et lui aussi.

Pensez vous qu'elle puisse encore augmenter cette pension? Pensez vous que celle -ci puisse baisser afin que je puisse prendre mon enfant régulièrement? Mon ex m'a informé hier qu'elle me remettait au tribunal...Si la pension augmente, j'envisage de me mettre au chômage : je gagne 1500€ par mois, lui donne 250€ pour ne voir mon enfant que trop rarement, paye des impôts, n'ai droit à aucune aide (CAF) et encore, je dois lsubvenir à ses besoins car mademoiselle est "malade". Si je bosse plus, seulement avec le salaire de ma compagne et ma maigre retrait de 700€ à laquelle j'aurais droit, peut-être que l'on me baissera cette pension qui m'empêche de voir mon fils - ou du moins, je ne trmblerai pas toute ma vie de peur qu'elle n'augmente en fonction des humeurs de mon ex...Merci pour votre avis.